



MUTTERKUH SCHWEIZ
VACHE MÈRE SUISSE
VACCA MADRE SVIZZERA
VATGA MAMMA SVIZRA

Communiqué de presse de Vache mère Suisse du 5 février 2018

Les contributions pour le bien-être des animaux et d'estivage font partie de la Boîte verte !

L'OFAG a émis des doutes sur le possible classement dans la Boîte verte des contributions d'estivage et des contributions au bien-être des animaux. Vache mère Suisse s'élève contre cette interprétation.

Dans la documentation de consultation concernant le train d'ordonnances agricoles 2018, l'OFAG écrit que les modifications mineures proposées au niveau des contributions d'estivage et des contributions au bien-être des animaux constituent un transfert vers des paiements liés à la production¹.

Pour Vache mère Suisse :

- Les modifications proposées des contributions au bien-être des animaux bénéficient principalement aux exploitations élevant de jeunes animaux et ne vendant absolument aucun « produit » *stricto sensu*, tel que de la viande ou du lait par exemple.
- Les contributions au bien-être des animaux et les contributions d'estivage sont également accordées pour d'autres espèces animales ne « produisant » rien *stricto sensu*. Exemples : chevaux en pension ou ânes et boucs uniquement détenus pour entretenir le paysage.
- Les contributions au bien-être des animaux et les contributions d'estivage n'influent ni sur le nombre d'animaux ni sur la production qui en est tirée, mais bien sur leurs conditions de détention. De telles contributions n'ont par conséquent aucune influence significative sur les quantités produites.
Les contributions UGBF étaient bien supérieures et uniquement assujetties aux exigences PER ; *a posteriori*, force est pourtant de constater que leur effet perturbateur sur le marché avait été surestimé. La suppression des contributions UGBF n'a pas entraîné de recul de la quantité de viande bovine (vaches incluses) ; la comparaison des chiffres de 2013 et 2016 montre au contraire une augmentation. La même observation s'applique au lait, dont les livraisons ont augmenté depuis la suppression des contributions UGBF.
- Les contributions d'estivage constituent l'outil le plus judicieux pour l'entretien du paysage dans les régions d'estivage. Des mesures alternatives, par exemple le fauchage des prairies par des employés d'État, seraient bien plus coûteuses pour les contribuables.
- Classer sans motivation détaillée les contributions au bien-être des animaux parmi les paiements liés à la production revient à considérer les animaux comme des produits, alors que la législation suisse stipule que : « Les animaux ne sont pas des choses. » (CC, article 641a, alinéa 1). Il conviendrait par conséquent de vérifier si le

fait de placer les contributions au bien-être des animaux dans les contributions liées à la production ne contredit pas ce principe.

Vache mère Suisse demande à l'OFAG et au SECO d'évaluer les paiements directs de manière objective et correcte sur le plan du droit commercial. Il faut éviter d'évaluer précipitamment et défavorablement les paiements directs incitant à une exploitation durable du territoire et de les remettre en jeu lors des négociations internationales. Nous estimons erronée l'affirmation que les modifications proposées des contributions d'estivage et des contributions au bien-être des animaux constituent un transfert vers les paiements liés à la production.

Contact :

Mathias Gerber, Président
mathias.gerber@sunrise.ch, 079 358 38 19

Daniel Flückiger, Chef communication,
daniel.flueckiger@mutterkuh.ch, 079 226 52 76

ⁱ Train d'ordonnances agricoles 2018, document 01 Ordonnance sur les paiements directs (OPD), pp. 9-10, consultable sous <https://www.blw.admin.ch/blw/de/home/politik/agrarpolitik/agrarpakete-aktuell/verordnungspaket-2018.html>

